

République Française  
Commune de BELLEVESVRE  
14 Grande Rue 71270 BELLEVESVRE

Département : SAÔNE ET LOIRE  
Arrondissement : LOUHANS  
Canton : PIERRE DE BRESSE  
Téléphone 03 85 72 31 63  
Mail [mairie.bellevesvre@wanadoo.fr](mailto:mairie.bellevesvre@wanadoo.fr)

## ARRETE DU MAIRE

### N° 5

Objet : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT,  
GRANDE RUE, ROUTE DE PIERRE ET ROUTE DE TORPES

Le Maire de BELLEVESVRE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie,  
signalisation temporaire et livre 1, deuxième partie, signalisation de danger,

Considérant qu'il est nécessaire, pour l'intervention de la Société GUINOT TP pour réaliser  
les travaux de création du réseau d'assainissement de règlementer la circulation et le  
stationnement, Grande Rue, Route de Pierre et Route de Torpes.

### ARRETE

**Article 1 :** A compter du 15 avril 2024 et pour la durée des travaux (90 jours), la circulation et le  
stationnement des véhicules dans la Grande Rue, Route de Pierre et Route de Torpes seront  
réglementés. Le stationnement et le dépassement seront interdits à tous véhicules et la circulation  
s'effectuera par sens alternés commandés par feux d'alternat temporaire.

**Article 2 :** Les accès riverains seront conservés ou déviés pendant la durée du chantier.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire, résultant des présentes dispositions, sera mise en place et  
entretenu par la Société GUINOT TP, chargée des travaux. Elle sera conforme aux prescriptions  
contenues dans le manuel du chef de chantier.

**Article 4 :** Les services de gendarmerie, de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

Monsieur le Chef de Gendarmerie de la brigade de Saint Germain du Bois

Monsieur le Chef de la subdivision de la DRI de Saint Germain du Bois

Monsieur LAURENT Hervé de la Société GUINOT TP

Monsieur le Directeur du SDIS

A BELLEVESVRE, le 8 avril 2024, le Maire,

